



*Ville d'Escaudain*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024  
CONVOCATION EN DATE DU 29 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 09/02/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 26

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ADIMI Karim

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme STIEVENARD Karine donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles, Mme GUIOT Christelle donne pouvoir à M. SION Michel, M. PUPILLI Pascal donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique donne pouvoir à Mme RISBOURG Dominique, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme GALAND Mélanie, M. DUHEM Christian donne pouvoir à Mme TROIA Laure, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mmes. PLAYE Maryse

Membres absents : MM. CLOET Geoffrey et PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : M. Michel SION

**OBJET : Vote des taux 2024 des trois taxes locales**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi modifiée n° 80-10 du 10 Janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le projet de Budget Primitif 2024 voté ce jour ;

Considérant que pour équilibrer le Budget Primitif 2024, il est nécessaire d'obtenir un « produit fiscal attendu » de 2.077.776 € et qu'il convient de fixer en conséquence le taux des impôts à percevoir au titre de l'année 2024 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE** de fixer comme suit le taux 2024 des trois taxes :

- Taxe foncière bâtie (T.F.B)..... 41,61 %  
(soit 22,32 % taux communal 2020 + 19,29 % taux départemental 2020)
- Taxe foncière non bâtie (T.F.N.B)..... 69,78 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires – T.H.R.S) : 23,29 %

Ces taux sont portés sur l'état n° 1259 - Taux FDL 2024 intitulé « Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 ».



*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ADIMI Karim, Mme STIEVENARD Karine pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie, M. GERNEZ Marc pouvoir remis à M. WERY Jean-Charles, Mme GUIOT Christelle pouvoir remis à M. SION Michel, M. PUPILLI Pascal pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique pouvoir remis à Mme RISBOURG Dominique, Mme DI GIULIO Cécile pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie, M. DUHEM Christian pouvoir remis à Mme TROIA Laure, M. ABDELKADER Michaël pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME.  
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

Le Secrétaire de séance,



Michel SION.